



Organisation d'un voyage de 14 jours à l'étranger pour 30 à 40 personnes âgées

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Client : **CCAS de Darnétal**

Avis N° : AO-1904-4059

76 - Darnétal

Services

Procédure adaptée



Mise en ligne : 19/01/2019



Date limite de réponse : 15/02/2019

Marché < (inf.) 90 000 euros

Source : **MarchésOnline**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

CCAS DE DARNETAL, Place du Général de Gaulle BP 94, 76162 Darnétal Cedex.

Procédure de passation :

procédure adaptée en vertu des articles 41 et 42 2°) de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et des articles 27 et 34 I a) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Accord-cadre monoattributaire (l'accord cadre sera attribué à un seul opérateur économique) qui fixe toutes les stipulations contractuelles et qui s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, conformément aux articles 78 I alinéa 3 et 80 du décret précité.

Conformément à l'article 78 II du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, des montants minimum et maximum de commandes sont fixés en quantité :

- Minimum : 30 participants
- Maximum : 40 participants

Objet du marché :

organisation d'un voyage de 14 jours à l'étranger pour 30 à 40 personnes âgées.

Période du séjour :

septembre 2019, 14 jours consécutifs.

Lieu et forme du séjour :

une à trois destinations, au maximum, proposées par le candidat. Au moins une des propositions devra concerner une des destinations suivantes : Canaries, Portugal ou Sud de l'Italie. Les croisières sont autorisées. Les circuits ne sont pas autorisés.

Exigences particulières :**Destinations exclues :**

Crète, Monténégro, Baléares, Rhodes, Maroc, Tunisie, Turquie, Croatie.

Sécurité des destinations proposées :

une attention particulière est demandée en termes de sécurité des destinations proposées.

Montant maximum de la prestation pour un groupe de 40 personnes :

1400 euros TTC par personne (hors coût supplémentaire lié à l'hébergement en chambre individuelle).

Durée du marché :

Le délai d'exécution de l'accord cadre part de sa date de notification.
Accord cadre non renouvelable.

Modalités d'attribution :

Offres variantes : non autorisées.
Attribution de l'accord-cadre en fonction de critères définis dans le règlement de la consultation.
Le candidat retenu devra fournir une attestation selon laquelle il réserve le voyage choisi par le CCAS pour 40 personnes. Le nombre définitif de personnes âgées sera communiqué au prestataire, deux mois avant la date du départ en voyage.

Critères de sélection :

Se reporter au règlement de la consultation.

Date limite :

La candidature et l'offre de chaque candidat devront parvenir au plus tard vendredi 15 février 2019 à 12 heures précises, sur le profil d'acheteur de la Ville <https://www.mpe76.fr> (Commune de Darnétal, référence du marché : n° 2019-04).

Renseignements divers : Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats devront faire parvenir, au plus tard le 06 février 2019, une demande via le profil d'acheteur à l'adresse : <https://www.mpe76.fr> (référence n° 2019-04, Commune de Darnétal).
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : le Tribunal administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert, 76 000 Rouen, téléphone 02.32.08.12.70, télécopie : 02.32.08.12.71, e-mail : greffe.ta-rouen@juradm.fr.
Adresse Internet : Le dossier de la consultation devra être téléchargé sur le profil d'acheteur de la Ville <https://www.mpe76.fr> (Commune de Darnétal, référence du marché : n° 2019-04). Les candidats devront impérativement communiquer leurs coordonnées afin qu'ils puissent recevoir d'éventuelles modifications du DCE ou des informations complémentaires.



Recevoir des
avis similaires